

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.09.291**

**Extension de la
zone industrielle
n° 3 - Commune de
L'ISLE
D'ESPAGNAC :
cession de terrain à
la société LE VIEUX
LOGIS**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER**Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE N° 3 - COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC : CESSION
DE TERRAIN A LA SOCIETE LE VIEUX LOGIS**

La société LE VIEUX LOGIS, spécialisée dans les activités de restauration-traiteur, souhaite poursuivre son développement en dissociant ses deux activités. Le site actuel serait dédié aux activités traiteur avec location de salle (séminaires, réunions, etc.). Un nouveau site accueillerait l'activité de restauration (repas d'ouvrier et d'affaire, restauration rapide...).

Dans ce cadre, la société nous a fait part de son intérêt pour l'extension de la ZI n°3 et souhaite ainsi acquérir le lot n°11, cadastré AC196, d'une surface de 3 238 m².

La vente du lot concerné pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 97 140 € HT pour une surface totale de 3 238 m² (soit 30 € HT le m²).

La présente vente consentie par la ComAGA, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. La ComAGA se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville – rue de la Combe – 16800 SOYAUX.

Vu l'avis des Domaines,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 6 septembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 septembre 2007,

Je vous propose :

DE VENDRE à la société LE VIEUX LOGIS, située Z.I. n° 3 – BP 606 – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour son compte, le lot n°11, cadastré AC196, d'une surface de 3 238 m², au prix convenu de 97 140 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER le Président à signer les actes à venir.

DE METTRE à disposition de la société LE VIEUX LOGIS, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour son compte, ledit lot afin de déposer le permis de construire puis de débiter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

D'INSCRIRE la recette à l'article 70153 – Budget Annexe Développement Economique.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****03 octobre 2007****Affiché le :****05 octobre 2007**